



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170327-2017DEL27-DE

Date de la convocation
21.03.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mr RAYNAUD, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE.

N° 17/27

Absents : Mr LE ROCH procuration à Mr GRIALOU
Mr SOULA procuration à Mr LEFERT
Mme PESA procuration à Mr GUIRAUD
Mmes ANGLES procuration à Mr FABRE
Mrs KOWALCZYK procuration à Mr DE GUALY
Mme THUEL procuration à Mr GALINIE
Mme PELLEGRINI procuration à Mr PEYRONIE
Mr BARDY.

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

**CREATION
AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE
PAIEMENTS POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN OUTIL
MUTUALISE DE
PRODUCTION D'EAU
POTABLE ENTRE
ALBI, ARTHES,
LESCURE
D'ALBIGOIS ET
SAINT-JUERY**

Le code général des collectivités territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil municipal et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

Dès 2016, afin de pérenniser leur ressource en eau, les communes d'Albi, Arthès, Saint Juéry et Lescure d'Albigeois, qui prélèvent leur eau brute dans le Tarn, se sont engagées dans un projet commun de construction d'un outil de production d'eau potable.

Par délibération du 15 mars 2016, la commune de Saint-Juéry a approuvé la convention de co-maîtrise d'ouvrage de cette opération qui fixe notamment son coût prévisionnel à 16 815 000 € H.T (base 2013), ainsi que la répartition financière par commune. Celle-ci est établie à 10.02 % du coût prévisionnel pour la commune de Saint-Juéry.

Il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme ouverte en 2017 sur le budget du service de l'eau, pour la réalisation d'un outil mutualisé de production d'eau potable.

Les crédits prévisionnels sont inscrits en fonction des éléments connus à ce jour, en dépenses et en recettes. Ils seront réajustés tout au long de la durée de vie de l'opération, en fonction notamment des montant définitifs des travaux qui ne seront connus qu'après notification des marchés publics et en fonction du montant des subventions qui n'ont pas encore été notifiés.

Adopté à l'unanimité

Montants en H.T

Exercice	2017	2018	2019	2020	Total de l'opération
Crédits prévisionnels	190 000 €	773 000 €	754 000 €	26 480 €	1 743 480 €
dont					
Etudes	27 000 €	14 000 €	11 000 €	2 000 €	54 000 €
Travaux station	113 000 €	659 000 €	645 000 €	22 000 €	1 439 000 €
Travaux réseaux	50 000 €	100 000 €	98 000 €	2 480 €	250 480 €
Recettes prévisionnelles	190 000 €	773 000 €	754 000 €	26 480 €	1 743 480 €
dont					
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	55 974 €	232 088 €	226 715 €	8 267 €	523 044 €
Emprunt/autofinancement	134 026 €	540 912 €	527 285 €	18 213 €	1 220 436 €
Total exercice	190 000 €	773 000 €	754 000 €	26 480 €	1 743 480 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 23113 et R 23119,

Vu les délibérations du conseil municipal n °15/69 et 16/37 du 12 octobre 2015 et du 21 mars 2016, relatives à la construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable,

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DÉCIDE de créer une autorisation de programme (Ap) en 2017 sur le budget du service de l'Eau, pour le financement de la construction d'un outil mutualisé de production d'eau potable entre les communes d'Albi, Arthès, Saint Juéry et Lescure d'Albigeois.

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif du service de l'Eau, conformément aux tableaux ci- dessous.

Montants en H.T

Exercice	2017	2018	2019	2020	Total de l'opération
Crédits prévisionnels	190 000 €	773 000 €	754 000 €	26 480 €	1 743 480 €
dont					
Etudes	27 000 €	14 000 €	11 000 €	2 000 €	54 000 €
Travaux station	113 000 €	659 000 €	645 000 €	22 000 €	1 439 000 €
Travaux réseaux	50 000 €	100 000 €	98 000 €	2 480 €	250 480 €
Recettes prévisionnelles	190 000 €	773 000 €	754 000 €	26 480 €	1 743 480 €
dont					
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	55 974 €	232 088 €	226 715 €	8 267 €	523 044 €
Emprunt/autofinancement	134 026 €	540 912 €	527 285 €	18 213 €	1 220 436 €
Total exercice	190 000 €	773 000 €	754 000 €	26 480 €	1 743 480 €

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 4 avril 2017
 Jean-Paul RAYNAUD,
 Maire,
 Conseiller Départemental

